

## CLINIQUE VETERINAIRE DES MARCHES DE BRETAGNE

Zone de la Meslais  
4, rue Pierre Harel  
35133 LECOUSSE

2 bis place de la République  
35300 FOUGERES

47, Bd du Maréchal Leclerc  
35 460 ST BRICE EN COGLES

### LETTRE D'INFORMATION MAI 2023

#### Les utilisations d'antibiotiques bientôt transmises à l'administration

Conformément à de nouvelles obligations européennes et françaises, les données de cession des médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens (antibiotiques et autres molécules) seront bientôt transmises à l'administration de manière systématique après chaque délivrance et administration de médicaments. Parmi les informations transmises figureront entre autres :

- Le numéro d'inscription à l'Ordre du vétérinaire prescripteur ;
- L'identification de l'élevage lorsque les médicaments vétérinaires sont destinés à des animaux appartenant à des espèces dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine ;
- La date de la cession ;
- La catégorie et la sous-catégorie des animaux destinataires du médicament vétérinaire cédé ;
- Le nom et la présentation de chaque médicament cédé ;
- La quantité pour chaque présentation de chaque médicament cédé ;
- La quantité d'animaux traités ou à traiter ;
- La posologie et la durée du traitement prescrit.

Cette nouvelle réglementation vise notamment à comprendre les mécanismes complexes de l'antibiorésistance, à aider à l'élaboration des politiques publiques et de faciliter leur évaluation et à convaincre des décideurs de financer l'action publique et mobiliser les professionnels ainsi que les citoyens en vue de changer leurs pratiques et leurs comportements.

#### Surveillance parasitaire des génisses

Certaines génisses sont au pâturage et ceci depuis quelques semaines. Il est peu probable que les parcelles aient été assainies par l'hiver peu rigoureux que nous avons connu, aussi le risque de contamination des génisses est non négligeable.

Plutôt que de mettre en place dès maintenant un traitement préventif à l'aveugle, il est conseillé d'avoir recours à des examens coproscopiques sur les génisses (entre 4 et 5) environ 6 à 8 semaines après la mise à l'herbe.

En fonction des résultats et de la gestion de votre pâturage, nous pourrons vous conseiller un traitement adapté à votre élevage.

Idéalement les prélèvements de bouse doivent être effectués directement à partir du rectum. Vous pouvez également ramasser des bouses que vous avez vu tomber.

**Le saviez-vous ?** le recours aux antibiotiques à titre préventif est interdit. N'hésitez pas à nous solliciter pour mettre en place des actions de préventions efficaces.



Pourquoi raisonner  
l'utilisation des  
antiparasitaires ?

## Pour une prévention efficace contre les mouches cet été, ne tardez pas à traiter !

Les mouches font déjà leur apparition ! Lorsqu'elles sont en nombre trop important, elles sont responsables de différentes nuisances :

- dérangement des animaux, stress, énervement
- inconfort (piques douloureuses pour les mouches piqueuses)
- baisse de performance (GMQ, production, sous exploitation des pâturages)
- maladie des yeux (kératite)

L'augmentation de la population des mouches peut prendre une allure exponentielle et très vite le nombre de mouches présentes peut devenir ingérable.

Pour éviter de se faire dépasser par la multiplication des mouches, il est conseillé de traiter le plus tôt possible dans la saison et de renouveler les traitements au cours de la saison (environ 3 traitements).

En plus des traitements, il est également possible de limiter la multiplication des mouches en

- appliquant un produit larvicide sur les zones où il y a des bouses fraîches (lieux de ponte des mouches)
  - o sur l'aire d'attente après la traite et avant de laver. En lavant, le produit sera envoyé dans la fosse à lisier, là où se trouvent les œufs et les larves de mouche
  - o aux endroits où se développent les larves, c'est-à-dire à environ 50 cm le long des murs, à côté et sous les installations et là où la litière n'est pas tassée.
- déplaçant régulièrement les râteliers ou zones d'abreuvement au champ pour laisser le temps aux excréments, plus nombreux dans ces zones, de sécher rapidement.



## Le drenchage des veaux ? Rien de plus simple avec le Trusti Tuber !

La prise de colostrum à la naissance est déterminante pour la santé du veau. Nous avons référencé depuis quelques années le Trusti Tuber qui concilie à la fois **facilité d'utilisation, sécurité et confort pour le veau**. Voici les principales recommandations d'utilisation :



Le Kit Trusti Tuber coûte **64€ HT**

**Ceux qui l'ont essayé l'ont adopté !!!**

**Le saviez-vous ?** Il est possible de vérifier le bon positionnement du tube flexible en palpant le cou du veau du côté gauche.

<p>Faire avaler le tube rigide jusqu'à la butée.</p>	<p>Faire coulisser le tube flexible dans le tube rigide jusqu'à la bague de blocage.</p>
<p>Réglage de la bague de blocage : le marquage du poids correspond à une longueur minimum d'introduction du tube flexible à atteindre.</p>	<p>Levez le bidon contenant le colostrum. Pas besoin de régler le débit. Une fois le bidon vide, retirez d'abord le tube flexible puis le tube rigide.</p>